



Notaire ne fait pas inventaire : responsabilité des héritiers

Par **sellig**, le **30/01/2009** à **14:40**

Nous avons un cousin qui est décédé en novembre 2007. Nous sommes deux héritiers (il n'avait pas de descendance). j'ai pris contact avec le notaire lors du décès de ma mère cet été et il s'avère que je suis bien héritière (courrier du notaire faisant foi). Le défunt doit hériter lui aussi de son frère, mais la succession chez le même notaire n'est pas faite (aucune trace aux hypothèques...) Mais le notaire ne veut pas réaliser l'inventaire enfin ne réponds pas à mes courriers recommandés (il justifie oralement qu'il attend que je signe avec son cabinet de généalogistes : " sans lui je ne peux justifier de ma parenté" ?) J'ai transmis un courrier recommandé en octobre à ce notaire lui rappelant mes obligations de déclaration fiscale, mais toujours la pression : signer avec le généalogiste et je régularise la situation... le second héritier s'inquiète lui aussi car les biens se dégradent, et il aimerait solder ce dossier ; par contre le notaire ne lui demande pas de signer avec le généalogiste sachant que cet héritier habite la même commune. bien que résident dans un autre département, je suis moi-même propriétaire foncier dans la commune, mes enfants y habitent bref je peux prouver que je fréquentais le défunt et mon lien de parenté , j'ai fouillé les livrets de famille de mes arrière-grands parents: j'ai pris contact certes tardivement avec le notaire n'étant pas contacté ... (9 mois après le décès) Que dois je faire : vis à vis de l'avancée du dossier ? vis à vis du fisc (quelles sont nos responsabilités ?) vis à vis des biens ? puis je refuser le contrat commercial du généalogiste sachant que je n'ai pas besoin de ses services dois je saisir le TGI pour faire nommer un autre notaire ? associé au second héritier ?